

# **SENTIERS D'ART** **en CONDROZ-FAMENNE**



**ÉDITION 2023**

# **APPEL À PROJETS** **ARTISTIQUES** **Street ART**

Projet porté par la Maison du Tourisme Condroz-Famenne.

Place Monseu 23, 5590 CINEY (Belgique)



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

Ciney, 19 novembre 2022

**Concerne :** Appel à projets artistiques 2023 – Sentiers d'Art en Condroz-Famenne

Cher.e.s artistes,

Après deux étranges années, 2022 semble nous avoir offert un répit et permis d'organiser une résidence « Sentiers d'Art » festive, conviviale, artistique et culturelle. Nous aimerions poursuivre sur cette lancée ! C'est pourquoi nous vous envoyons ce nouvel appel à projet. Il concerne l'installation future de **3 fresques artistiques** à réaliser entre **le 1<sup>er</sup> et le 11 juin 2023** en Belgique (Province de Namur). Les œuvres d'art sélectionnées seront installées en milieu rural dans la région Condroz-Famenne (autour de Ciney).

**Contexte général :**

Depuis 2017, peut-être avez-vous entendu parler ou participé à **Sentiers d'Art en Condroz-Famenne ?** Un sentier de grande randonnée, de plus de 150km, qui propose un musée d'œuvres d'art à ciel ouvert ! Près d'une cinquantaine d'œuvres de land art dont 6 abris artistiques et 3 fresques enrichissent désormais le territoire de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne c'est-à-dire les communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey et Somme-Leuze.

Le projet Sentiers d'Art tire son origine de la Fête de Mai organisée sur Gesves depuis 2001 et menée par l'asbl Vagabond'art. L'idée d'un parcours artistique dans la nature s'est étendue sous l'impulsion de la Maison du Tourisme pour développer le projet sur les communes voisines et couvrir ainsi l'ensemble du territoire.

En 2022, le projet s'est ouvert à un nouvel univers artistique, **le street art**, avec la réalisation de trois fresques murales créées sur les communes de Ciney, Hamois et Havelange. Face à l'engouement général, 3 communes ont voulu poursuivre la démarche et intégrer une fresque sur leur parcours en 2023.

Vous trouverez dans les pages annexes **les conditions générales** ainsi que **les modalités de participation de cette édition 2023** à nous retourner pour le **18 janvier 2023 au plus tard**.

Dans l'attente de recevoir votre projet, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers amis créateurs et artistes, l'expression de nos cordiales salutations.

Alain Collin  
Président  
Maison du Tourisme Condroz-Famenne



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

# CONDITIONS GENERALES

## « SENTIERS D'ART EN CONDROZ-FAMENNE »

2023

### Appel à projets artistiques STREET ART

**Résidence du 1<sup>er</sup> au 11 juin 2023**  
sur les communes de **Ciney, Gesves, Ohey**  
(Province de Namur-Belgique)

**Date limite de remise des projets : 18 janvier 2023**

Le projet peut être présenté par un artiste ou un groupe d'artistes. Les présentes conditions générales emploient le terme « artiste » au singulier, qu'il s'agisse d'un artiste isolé ou d'un groupe.

L'événement *Sentiers d'Art* est une manifestation organisée par la **Maison du Tourisme Condroz-Famenne**, ci-après désigné « organisateur ».

#### 1. TYPE D'ŒUVRES

La résidence d'artistes 2023 accueillera deux types de pratiques artistiques : le land'art et le street art. **Cet appel concerne les œuvres de Street Art.**

##### 1.1 Les œuvres

**L'appel à projets concerne des œuvres de street art installées en milieu extérieur** (sur le patrimoine bâti) au sein des communes de **Ciney, Gesves et Ohey**.

La démarche consiste à élaborer une œuvre d'art en milieu extérieur dans la campagne ou dans les villes/villages sur des boucles de promenade. Le projet doit pouvoir être **réalisé sur place entre le 1<sup>er</sup> et le 11 juin 2023.**

**La technique artistique concernée est la peinture murale.** Il s'agit de valoriser des

surfaces murales en travaillant l'esthétique via des techniques résistantes dans le temps et à la météo, durables et faciles d'entretien.

Les techniques utilisées sont celles du Street art (bombe, pochoir, etc) pour autant qu'elles correspondent et soient adaptées au support pictural concerné. La durée de vie attendue est de minimum 4 ans.

L'œuvre doit véhiculer un message positif inspirant les randonneurs et les citoyens.



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

Les matériaux (bombes, peintures, pinceaux, brosses, rouleaux,...) seront fournis par les artistes.

Vous devez disposer des compétences techniques nécessaires à la réalisation personnelle de votre œuvre. Si une aide est nécessaire, vous préciserez dans le formulaire d'inscription le type d'aide sollicitée. Toutefois, aucune compétence artistique n'est assurée par les organisateurs. En cas de mise à disposition d'outillage par les organisateurs, une caution de 100 euros sera déposée et restituée la veille de l'inauguration si le matériel est rendu en bon état (hors usure normale).

Les organisateurs sont très soucieux des aspects éducatifs, sociaux et participatifs. L'artiste est de ce fait invité **à partager son travail**, son expérience, voir même amener des aspects participatifs (toute suggestion est la bienvenue) avec par exemple des écoles, des habitants, des visiteurs, etc.

Points d'attention : Certains bâtiments étant adjacents à une voie publique, il faudra respecter le code de la route, demander les autorisations nécessaires et ne pas perturber la circulation. Une copie des permis nacelle ou montage d'échafaudage si nécessaire.

Dans la mesure du possible, les artistes veilleront à utiliser du matériel respectueux de l'environnement. Ils sont tenus de respecter les lieux d'interventions et les alentours, de laisser le site propre durant et au terme de l'intervention.

### Localisation :

#### **CINEY**

##### Lot 1 :

Localisation : Dans la ruelle longeant la salle polyvalente du CECOCO, place roi Baudouin, 5590 Ciney.

Dimensions : 16.62 m<sup>2</sup> (voir plan annexe)

Nature du support : blocs de béton

#### **GESVES**

##### Lot 2 :

Localisation : Aux anciennes carrières Bouchat dans le village de Gesves. Carrière abandonnée, urbex.

Dimensions : Deux pans de murs qui offrent plusieurs configurations. (voir photos en annexe)

##### Mur principal :

Vue intérieure, mur face aux randonneurs :

>>> Paroi de gauche : **15 m<sup>2</sup>**

>>> Paroi graffiti : 280 hauteur s/ 400 long = **11 m<sup>2</sup>**

>>> Paroi « on dirait qu'il y a un porte-manteau » : 4,6 m<sup>2</sup> + 4,40 m<sup>2</sup> = **9 m<sup>2</sup>**

##### Mur optionnel

Vue extérieure, mur côté forge : 350 de hauteur au sommet s/ 590 de long = 20,65 m<sup>2</sup>  
Baie de 150 s/187 = 2,80 m<sup>2</sup>

>>> Total= 17,85 m<sup>2</sup> soit **app. 15 m<sup>2</sup>**

puisque la hauteur n'est pas égale partout

Nature du support : Mur d'anciennes pierres du pays.

Au pied du mur : terrain sauvage, herbes, végétation.

#### **OHEY**

##### Lot 3 :

Localisation : Société Royale des Fanfares d'Ohey - ASBL, rue de l'Harmonie 5350 Ohey  
Dimensions : Mur en avant plan. +/- 8m50 x 2m soit 17m<sup>2</sup> avec possibilité de peindre sur le reste de la façade

Nature du support : Mur en briques recouvert de peinture blanche au-dessus d'une base de pierre.

Au pied du mur : du gazon et de l'espace. Légère pente.



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

Voir annexes pour photographies des lieux

## 2. IMPLANTATION DU PROJET SENTIERS D'ART

La création de cette boucle de 150 km appelée *Sentiers d'Art* a débuté en 2017. Son objectif est de couvrir les 7 communes du territoire de la Maison du Tourisme soit Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey et Somme-Leuze.

### Descriptif de la région Condroz-Famenne :

Le Condroz est une « tôle ondulée » où les routes et chemins qui parcourent crêtes (Tiges) et vallées (Chavées) prennent des allures de « montagnes russes ». Ce relief, d'une régularité exceptionnelle, présente une succession de tiges et chavées orientées du Sud-Ouest au Nord-Est, de la Meuse à la Famenne.

La Famenne, elle, est une dépression naturelle délimitée par le Condroz au Nord, l'Ardenne au Sud-Est et la Fagne à l'Ouest. Grâce à son sol argileux près de 50% du territoire est occupé par la forêt. Le paysage est constitué de prairies herbagères, de cultures entrecoupées de bosquets de haies vives et de zones boisées. [... Pour en savoir plus, cliquez par ici.](#)

Les œuvres sont implantées pour minimum **4 ans**. Cela veut dire qu'elles doivent être accessibles au public et en bon état durant toute cette période.

## 3. PÉRIODE DE RÉALISATION

La réalisation des œuvres se déroulera **entre le 1<sup>er</sup> et le 11 juin 2023, jour de l'inauguration où le public sera invité à rencontrer les artistes. Vous disposez donc d'une dizaine de jours maximum. Vous êtes libre d'adapter vos journées sur cette période mais votre présence est impérative au**

**souper d'accueil du jeudi 1<sup>er</sup> juin et le week-end des 10 et 11 juin.** L'œuvre doit être terminée pour le samedi 10 juin 2023, veille de l'inauguration.

Pendant la période de réalisation, vous pourriez être amené à rencontrer le public, notamment scolaire, dans un esprit de sensibilisation ou d'éducation permanente. Les organisateurs veilleront à ce que ce type d'intervention ne porte pas préjudice au temps de réalisation de l'œuvre et programmeront de telles rencontres en bonne intelligence avec l'artiste.

## 4. MODALITÉ DE L'APPEL À PROJETS-CONSTITUTION DU DOSSIER

Chaque artiste a le droit de présenter plusieurs projets à condition qu'ils soient fondamentalement différents.

Chaque projet fait l'objet de l'expédition d'un dossier de candidature par courrier électronique à [info@sentiardsart.be](mailto:info@sentiardsart.be)

**L'œuvre en place devra correspondre au mieux au descriptif rédigé dans votre candidature et au croquis réalisé.** Que ce soit au niveau de la taille, des matériaux utilisés ou des techniques. **Si ce n'était pas le cas, les organisateurs peuvent décider de revoir à la baisse la rétribution du cachet artistique.**

**Votre dossier** comprendra 4 fichiers (voir annexes):

**Un fichier texte** (fichier .doc, .odt, .docx, .txt) avec :

1. L'identité, les coordonnées de l'artiste
2. L'adhésion aux conditions de participation **daté et signé**

**Un fichier texte** (fichier .doc, .odt, .docx, .txt) avec :



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

Un descriptif de l'œuvre présenté de manière anonyme (pas de signature ou nom visible), sa note d'intention (maximum ½ page A4 - démarche artistique, motivations personnelles, dimension participative, etc...), une note technique, l'estimation budgétaire et la durée de vie estimée du projet

**Un fichier graphique** (pdf ou jpg) avec

Le projet sous forme de croquis ou montage photo, présenté de manière anonyme (pas de signature ou nom visible). Attention ce croquis doit ressembler au mieux à la réalisation finale.

**Les projets sont adressés aux  
organiseurs  
pour le mercredi 18 janvier 2023 au  
plus tard à l'adresse suivante :**

**info@sentiersdart.be**

Pour toute question concernant  
l'appel à projets, l'artiste  
communiquera par e-mail avec  
**info@sentiersdart.be**  
ou téléphone **+32(0)86/40.19.22**

**Les artistes sélectionnés seront avertis  
vers la fin février 2023.**

## 5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Pour la réalisation de votre projet, vous (ou votre groupe d'artistes si le projet est collectif), recevrez un cachet de

- **2225€**

Indépendamment des défraiements trajets pris en charge par les organisateurs. Les matériaux sont pris en charge par les artistes.

Ce cachet est perçu sur présentation d'une note de prestation suivant le

**Et un fichier graphique** (pdf ou jpg) avec

D'autres œuvres exécutées par le même artiste ou, à défaut, tout autre élément montrant au jury votre capacité à réaliser votre projet (photographies, CV, press book)

Si l'envoi électronique constitue une difficulté à rentrer un projet, vous pouvez nous contacter par mail :

[info@sentiersdart.be](mailto:info@sentiersdart.be)

Ou par téléphone au +32(0)86/40.19.22

**VOIR FICHIERS ANNEXES EN FIN D'APPEL**

modèle type transmis par les organisateurs. Ce cachet sera valable uniquement si l'œuvre correspond bien au croquis de base et à la note d'intention.

**Les frais de déplacements** seront remboursés à raison de **0,4170 €/km** (pour les trajets en voiture – 1 aller et retour en début et fin de résidence + les déplacements sur place) et avec un plafond de **300 €** (frais avion, train, ...). Cette somme ne sera libérée également que sur la présentation d'une facture, d'une déclaration de créance ou de tout autre document de valeur légale équivalente.

Toute **charge sociale** ou imposition quelconque découlant de ce cachet reste à votre charge.

Au niveau de l'outillage, nous vous conseillons de travailler avec votre matériel mais pouvons également vous en mettre à disposition. **L'outillage nécessaire à fournir par les soins de l'organisateur doit être repris dans la fiche technique et une caution de 100 euros sera demandée.**



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

## 6. MODALITES DURANT VOTRE SEJOUR

Lors de l'événement, vous serez logés chez l'habitant qui vous accueille de façon purement bénévole. Vous serez également nourris gratuitement. Vous serez conviés aux repas, soirées musicales et événements culturels organisés en vue de rencontrer la population. Votre présence y est vivement souhaitée.

Un véhicule personnel est souhaitable. Toutefois, les transferts des artistes sans véhicule peuvent être assurés par les organisateurs.

**L'accompagnant éventuel de l'artiste paiera un défraiement forfaitaire de +/- 150€ (repas, logement, déplacements)** pour le séjour. La personne accompagnante sera accueillie dans la limite des possibilités des organisateurs.

## 7. SÉLECTION DES OEUVRES

Le **jury de sélection** sera composé **d'experts artistiques** choisis par les organisateurs, **de représentants de chaque commune** traversée par le circuit artistique et **des représentants des pouvoirs subsidiant**.

Le processus de sélection est **anonyme**.

Ce jury, au cours d'une séance publique, prend connaissance des différents projets proposés sans mention du nom de l'artiste. Ensuite, il sélectionne les œuvres éligibles parmi les projets reçus (élimination des projets ne répondant pas aux critères du présent appel à projets). Les représentants de chaque commune établissent alors leur liste de préférences, en classant l'ensemble des œuvres retenues.

Les critères d'évaluation principaux sont :

- **La faisabilité du projet** en regard des moyens matériels, humains et financiers des organisateurs ;
- **L'intégration de l'œuvre dans son environnement** ;
- **La valeur émotionnelle de l'œuvre**, sa force d'étonnement et de questionnement ;
- **La durabilité de l'œuvre** (4 ans)
- **L'utilisation des matériaux naturels et durables** ;

La décision du jury est souveraine et n'appelle aucune justification.

## 8. COMMUNICATION ET DROIT À L'IMAGE

Un plan de communication des œuvres créées et des artistes sera développé autour de la manifestation *Sentiers d'Art 2023* (presse écrite et audiovisuelle, affiches, programmes) ainsi que la publicité de l'inauguration festive du dimanche 11 juin 2023. En outre, les œuvres créées en 2023 seront référencées dans la rétrospective des œuvres reprises sur les sites respectifs des organisateurs

[www.sentiersdart.be](http://www.sentiersdart.be)

L'artiste autorise les organisateurs à faire la promotion de son travail, sur tout support que ce soit et par tous les moyens, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, la mise à disposition en ligne, l'intégration dans une présentation audiovisuelle, télévisuelle ou multimédia (quels qu'en soient le support, la forme, la dénomination et la destination), l'exploitation par voie audiovisuelle, télévisuelle (y compris le câble et le satellite) et multimédia, sous réserve qu'il ne soit pas porté atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'artiste.

L'artiste participant autorise gracieusement les organisateurs à utiliser les images de son œuvre et de lui-même dans un but de



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

promotion culturelle et touristique de la région et du projet.

## 9. ASSURANCES

L'artiste s'assure lui-même en matière de maladie et d'accident. La responsabilité civile est couverte par les organisateurs.

## 10. PROPRIÉTÉS DES ŒUVRES

Selon la loi belge, les œuvres d'art implantées, après autorisation préalable sur des terrains privés ou publics appartiennent de plein droit aux organisateurs et au propriétaire desdits terrains. Les organisateurs s'interdisent toute exploitation commerciale ou marchande des œuvres.

Les organisateurs sont seuls juges du maintien et de l'entretien des œuvres, dans le respect de la conception originale de celles-ci.



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

## 11. CONTACTS

L'organisateur de cette édition 2023 de *Sentiers d'Art en Condroz-Famenne* est la Maison du Tourisme Condroz-Famenne.

### Plus d'infos sur l'appel à projets :

Maureen Dervaux  
Maison du Tourisme Condroz-Famenne  
+32 (0) 86/40.19.22 – info@sentiersdart.be



### Sentiers d'art 2023

**Une organisation de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne en partenariat avec les communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey et Somme-Leuze ; les Offices du Tourisme d'Assesse, Ciney et Hamois, le Point Info de Gesves, les Syndicats d'initiatives de Ohey et Somme-Leuze, le Centre Culturel de Ciney.**

Maison du Tourisme   
CONDROZ-FAMENNE



Avec le soutien du Commissariat Général au Tourisme.  
« Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales »

FEADER mesure 16.3



VISIT  
Wallonia  
.be



Maison du Tourisme   
CONDROZ-FAMENNE

VISIT  
Wallonia  
.be



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.  
« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

**Coordonnées artistes et adhésion** (Merci de ne pas imprimer ce document pour y répondre et de notifier directement dans le Word)

**Vous pouvez remplir la candidature [directement en ligne](#)**

**Identité**

**A. Coordonnées du candidat**

Nom ..... Tél. ....  
Prénom .....  
Rue et n°  
.....  
Email .....  
Code postal / Ville ..... Site internet.....  
Pays .....  
Nationalité.....

*Dans le cas d'un groupe d'artistes, veuillez remplir la présente page du formulaire de participation pour chaque artiste.*

Nom de l'œuvre :  
.....

**B. Dispositions pratiques** (Biffer les mentions inutiles)

Disposez-vous d'une voiture personnelle :                    oui                    non  
Une autre personne (non artiste) vous accompagnera-t-elle ? (1 pers maximum – frais de 150€ à régler) :                    oui                    non

**Adhésion aux conditions de participation**

Je soussigne, (PRENOM NOM) ....., avoir pris connaissance des conditions de participation au projet *Sentiers d'Art en Condroz-Famenne 2023* telles qu'énoncées dans l'appel à projet et m'engage à les respecter,

Fait à ....., le .....

Signature



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.  
« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »





### 3. Croquis du projet

**Un fichier graphique** (PDF ou jpg) avec

Le projet sous forme de croquis ou montage photo, présenté de manière anonyme (pas de signature ou nom visible) → **Ne pas insérer ce fichier dans le document WORD mais l'envoyer sous format JPG ou PDF**

Attention le croquis doit correspondre au mieux à la réalisation finale (attention aux proportions)

### 4. Références

**Un fichier graphique** (PDF ou jpg) avec

D'autres œuvres exécutées par le même artiste ou, à défaut, tout autre élément montrant au jury votre capacité à réaliser votre projet (photographies, CV, press book)

## ANNEXE



Maison du Tourisme   
CONDROZ-FAMENNE

VISIT  
Wallonia  
be



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

## CINEY

Nature du lieu : > Espace prioritaire : en blocs > Espaces secondaires : en tôle

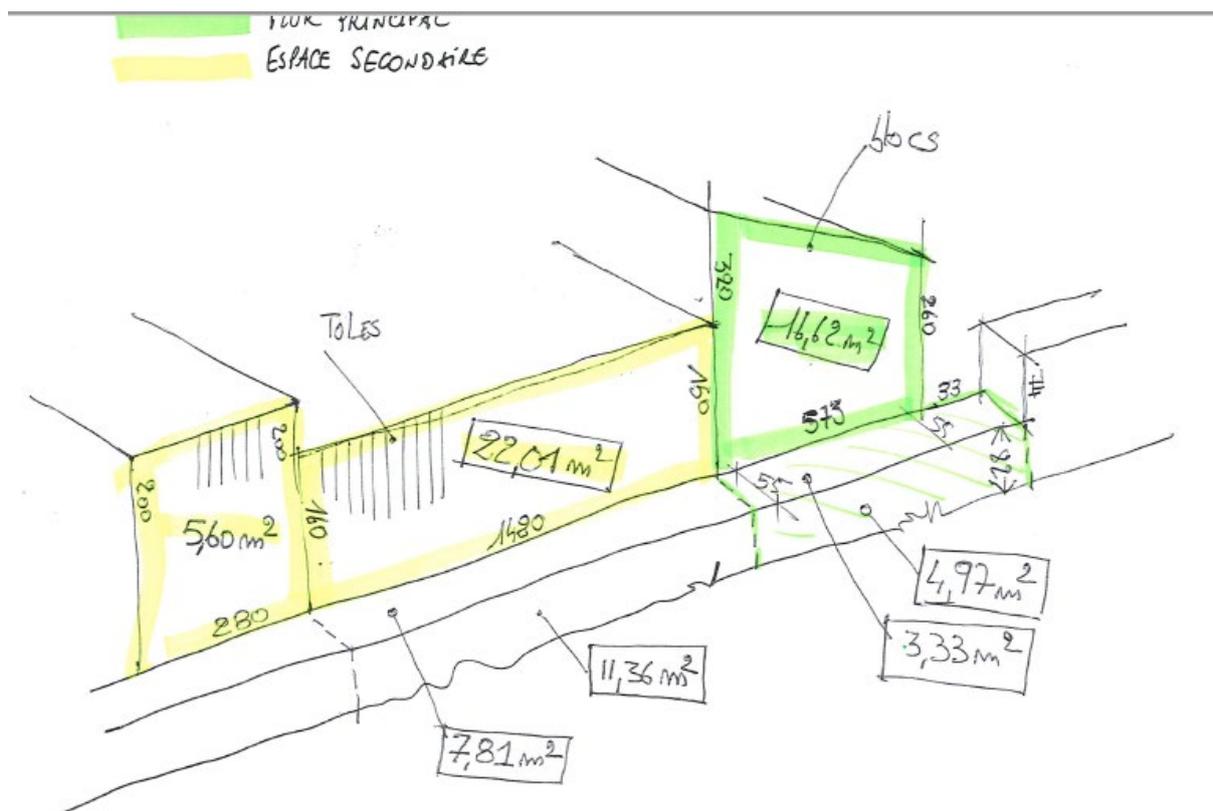
Demandes évoquées par la ville de Ciney :

- > utilisation de couleurs vives
- > intégration discrète du terme « Mix Cité » et du blason (les têtes) de Ciney
- > évocation de la notion de sentiers / petits chemins

Précision sur le lieu :

> espace de passage où l'on retrouve divers acteurs de la vie cinaciennes : le centre culturel, le hall de sports, la bibliothèque, le théâtre et non loin de là, l'école EPASC - St-Quentin (agronomie, sciences...).





## Gesves

Précision sur le lieu :

> Mur situé dans une ancienne carrière se situant sur plusieurs sites de promenades et connu pour son aspect urbain

En ce qui concerne la paroi sur le cliché « Forge » :

- 350 de hauteur au sommet s/ 590 de long = 20,65 m<sup>2</sup>
- Baie de 150 s/187 = 2,80 m<sup>2</sup>

>>> Total= 17,85 m<sup>2</sup> soit **app. 15 m<sup>2</sup>** puisque la hauteur n'est pas égale partout

Cliché « Forge 2 » :

>>> Paroi de gauche : on retrouve nos **15 m<sup>2</sup>**

>>> Paroi graffiti : 280 hauteur s/ 400 long = **11 m<sup>2</sup>**

>>> Paroi « on dirait qu'il y a un porte-manteau » :  $4,6 \text{ m}^2 + 4,40 \text{ m}^2 = \underline{9 \text{ m}^2}$



Ohey



Maison du Tourisme  
CONDROZ-FAMENNE



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

Précision sur le lieu :

> Bâtiment en cœur de village, à proximité de l'office du tourisme, de la maison communale et du centre sportif.

Bâtiment de la fanfare locale.



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »



Maison du Tourisme   
CONDROZ-FAMENNE



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »